

Rapport annuel de la Commission des affaires étudiantes 2023-2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Fonctions et composition de la Commission	3
Travaux de la Commission	4
1. Sommaire	4
2. Premier mandat de la rectrice : les relations pédagogiques dans le contexte de la présence croissante des activités à distance.....	5
3. Deuxième mandat de la rectrice : la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs dans les laboratoires de recherche	6
4. Autres activités	8
Remerciements.....	9
ANNEXE 1	10
ANNEXE 2	12

Fonctions et composition de la Commission

La Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, de la rectrice ou du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble de la communauté étudiante (article 125 des Statuts de l'Université Laval¹). En vertu de l'article 118 des Statuts de l'Université Laval, la Commission des affaires étudiantes fait état de ses travaux au Conseil universitaire une fois par année. Elle présente, dans ce rapport, l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice précédent.

Outre certains mandats confiés spécifiquement par l'administration de l'Université Laval, la Commission des affaires étudiante discute, planifie et détermine les mandats sur lesquels elle souhaite travailler et fait part de ses projets de mandat à la rectrice ou au recteur et au vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes. Ainsi, plusieurs mandats émergent de la Commission, qui travaille avec le soutien et la collaboration de différents membres de la communauté de l'Université Laval interpellés par les enjeux relatifs à la condition étudiante.

Sont membres avec droit de vote, outre la présidente ou le président : sept enseignantes ou enseignants (six professeures ou professeurs et une personne chargée de cours) ainsi que sept étudiantes et étudiants (quatre du premier cycle, deux des cycles supérieurs et un alternativement du premier cycle ou des cycles supérieurs). Sont aussi membres d'office, sans droit de vote : la rectrice ou le recteur, le ou la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, la personne chargée des affaires étudiantes par le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, ainsi que le ou la secrétaire de la Commission.

La réunion de la Commission des affaires étudiantes ne peut avoir lieu qu'en cas de double quorum : le quorum étudiant (trois membres) et le quorum enseignant (trois membres). La liste des membres pour l'année 2023-2024 est présentée à [l'annexe 1](#).

La Commission siège officiellement toutes les deux semaines durant les sessions d'automne et d'hiver. Outre ces réunions statutaires, elle travaille régulièrement en comités *ad hoc* pour préparer et optimiser les séances. Elle organise aussi tout au long de l'année des rencontres avec les facultés, les associations étudiantes facultaires et les divers services de l'Université Laval pour mieux appréhender la réalité et les besoins de la communauté étudiante et ainsi mener à bien l'ensemble de ses mandats.

¹ <https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/BSG/Documents/Statuts-Universite-Laval.pdf>

Travaux de la Commission

1. Sommaire

En 2023-2024, la Commission a souligné le départ de Victor Thibaudeau, qui a présidé la Commission des affaires étudiantes de 2020 à 2023, et accueilli en cours d'exercice Josée Bastien, présidente par intérim de janvier à juin 2024. La nouvelle présidente, Najat Bhiry, est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2024. Les travaux liés aux mandats présentés dans ce rapport ont d'abord été réalisés sous la responsabilité du professeur Thibaudeau, puis sous celle de la professeure Bastien. La synthèse des données et la rédaction du rapport ont été sous la responsabilité de la professeure Bhiry.

Afin de permettre aux associations étudiantes d'avoir le temps d'élire leurs représentants et représentantes avant le début de ses travaux, la Commission a décidé de retirer du calendrier régulier la séance prévue en septembre 2023 et de la remplacer par une séance au début de la session d'été, soit le 9 mai 2024. Onze séances ont eu lieu au cours de l'année 2023-2024.

Concernant les professeurs-membres, parmi les quatre sièges permanents et les deux sièges en alternance, deux sièges permanents sont restés vacants tout au long de l'année, et ce, malgré plusieurs rappels au Bureau du secrétaire général : celui de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), vacant depuis la fin du mandat de Thierry Belleguic en octobre 2022, et celui de la Faculté des sciences sociales (FSS), qui n'a pas été comblé après la fin du mandat de Valérie-Anne Mahéo-Le Luel en septembre 2023. La commission cherche des solutions pour garantir la collaboration de toutes les parties prenantes.

Lors de la séance du 26 octobre 2023, la rectrice et la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes ont rencontré les membres pour discuter des mandats de la Commission. Il a été convenu de terminer le mandat sur les relations pédagogiques dans le contexte d'une présence grandissante des activités à distance, amorcé lors de l'exercice 2022-2023, et de poursuivre le mandat sur la situation des étudiants et étudiantes de l'international parlant peu français et travaillant dans des laboratoires de recherches dont la langue principale est l'anglais.

La question des relations pédagogiques dans le contexte d'une présence accrue des activités à distance avait d'abord été explorée à l'hiver 2022 avant de faire l'objet d'un mandat adopté par le Conseil universitaire le 27 septembre 2022. Un document de réflexion a été déposé au Conseil universitaire le 5 décembre 2023 [[Avis-CU-etat-relations-pedagogiques](#)].

Quant au deuxième mandat, le sujet en était annoncé dans le document *Projets de mandats pour les années 2020-2022* présenté au Conseil universitaire le 1^{er} décembre 2020 ([CAE-mandat_CU_nov20-vFin\(ulaval.ca\)](#)). Il avait ensuite fait l'objet d'un mandat adopté par le Conseil

universitaire le 27 septembre 2022; toutefois, la Commission avait décidé en 2022 d'en reporter à l'année suivante l'examen attentif. En 2023-2024, la Commission y a consacré l'équivalent de neuf rencontres. L'avis final est en préparation.

2. Premier mandat de la rectrice : les relations pédagogiques dans le contexte de la présence croissante des activités à distance

Lors des deux premières séances de l'automne 2023, les membres de la Commission ont discuté et amendé des versions du document de réflexion rédigé au cours de l'année précédente. La version définitive, intitulée [Réflexions sur l'état des relations pédagogiques dans le contexte de la présence grandissante des activités à distance](#), a été déposée au Conseil universitaire le 5 décembre 2023.

La Commission se demandait si les rapports entre étudiants et étudiantes d'une part, et professeurs et professeures ou chargés et chargées de cours de l'autre – rapports qui paraissent être au cœur de la vie universitaire – avaient été appauvris par le recours grandissant à des modalités d'enseignement et d'encadrement à distance, et, le cas échéant, s'il était possible d'identifier les causes, les lacunes et, surtout les meilleures pratiques pour y remédier. Afin d'y répondre, la Commission s'est appuyée sur une vaste recherche documentaire complétée par des analyses statistiques de données provenant du Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) de l'Université Laval, du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes de l'Université Laval, du National Survey on Student Engagement (NSSE) et de Statistique Canada. Quelques personnes ont également été rencontrées. Au terme de ces démarches, la Commission est arrivée à trois constats.

D'abord, les changements observés dans les relations pédagogiques et, plus généralement, dans l'expérience universitaire ont commencé à émerger bien en amont de l'introduction des modalités d'enseignement et d'encadrement à distance. Ils découlent surtout de la démocratisation de l'éducation supérieure qui, à partir des années 1960 au Québec, rejoint une plus large part de la population, ainsi que de la diversification de la communauté étudiante, qui affiche progressivement une plus grande diversité des genres, des appartenances, des valeurs, des modes de vie, du statut d'emploi et du statut familial, etc. Les changements observés découlent aussi de la multiplication des tâches professorales : à l'enseignement proprement dit s'ajoutent désormais des tâches administratives et les tâches liées à la recherche. Dans ce contexte, les cours à distance font partie d'un éventail de moyens développés pour répondre aux besoins de formation d'une société en évolution, et la population étudiante s'en montre généralement satisfaite. L'usage des technologies facilitant les cours en ligne transforme certes le rôle des enseignants et enseignantes et leurs relations avec la classe : par exemple, ces technologies demandent une flexibilité et une disponibilité plus grandes pour entretenir des

interactions soutenues avec les étudiantes et étudiants, et ces interactions reposent en bonne partie sur des modes de communication écrits qui peuvent encourager chez ces derniers la précision et l'approfondissement de la pensée. La transformation du rôle des enseignantes et des enseignants ne constitue donc pas un désinvestissement de ceux-ci ni un appauvrissement de leurs rapports avec les étudiantes et les étudiants.

Ensuite, il semble que la représentation de la vie universitaire qui est prise comme modèle de référence lorsqu'on affirme que les relations pédagogiques sont affectées négativement par l'enseignement et l'encadrement à distance repose sur une forme d'idéalisation, que des entretiens avec quelques personnes ayant connu la vie universitaire dans les années 1950 et 1960 (donc avant le mouvement de démocratisation de l'enseignement supérieur et la diversification de la population étudiante) ne corroborent pas.

Enfin, il est extrêmement difficile d'obtenir des données fiables et généralisables sur l'état des relations pédagogiques en raison de la très grande diversité des contextes et des variables impliquées (départements, programmes, population étudiante, corps professoral, etc.).

L'ensemble de ces constats amène la Commission à conclure que les données actuelles ne permettent pas d'affirmer que l'enseignement et l'encadrement à distance, lorsqu'ils sont dispensés dans le cadre de cours développés dans des conditions normales (excluant, donc, les mesures d'urgence prises lors de la pandémie) et suivant des normes rigoureuses (comme c'est le cas à l'Université Laval), appauvrissent les relations pédagogiques à l'université. La Commission note également que le sujet n'est pas un enjeu pour la communauté étudiante.

3. Deuxième mandat de la rectrice : la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs dans les laboratoires de recherche

Le mandat sur la condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs dans les laboratoires de recherche où la langue d'usage est l'anglais avait pour but de sensibiliser à certaines situations de détresse vécues par ces personnes en dressant un état des lieux et en identifiant les facteurs de vulnérabilisation. Il avait également pour objectif de faire des recommandations basées sur la littérature scientifique et sur les meilleures pratiques de prévention et de résolution de conflits entre professeurs et étudiants en cours tant à l'Université Laval qu'au sein d'autres institutions au Québec et au Canada.

Il avait été porté à l'attention de la Commission que certains étudiants et étudiantes se retrouvent contraints, par leur directrice ou directeur de recherche, d'accomplir de nombreuses tâches qui dépassent largement le cadre de leur thèse ou les termes de leur contrat sous peine

de perdre le financement assurant la poursuite de leurs études ; qu'ils et elles subissent des comportements vexatoires, ou encore se voient privés de congés, d'occasions d'apprendre le français, de socialiser, etc. Ces personnes parlant généralement peu français se retrouvent isolées (*a fortiori* lorsqu'elles travaillent dans les laboratoires hors campus), accèdent difficilement aux ressources d'aide qui sont majoritairement en français et situées sur le campus, et portent rarement plainte.

La Commission a effectué une recherche documentaire approfondie sur le sujet et a rencontré lors des séances, ou en entretiens parallèles, 37 personnes ou groupes provenant de multiples instances et de facultés couvrant l'ensemble de la communauté universitaire. La liste des personnes rencontrées se trouve à l'[annexe 2](#).

Il s'est avéré que les facteurs sous-jacents à cette problématique sont liés à divers défis et enjeux, tels que

- le défi de l'apprentissage du français à travers les formations offertes sur le campus, apprentissage qui peut être limité par des contraintes financières, par le manque de temps et, surtout, par la nécessité d'obtenir l'approbation de la direction de recherche.
- l'enjeu de la langue de communication (en français) à l'université ;
- l'enjeu de la précarité financière et la question de la rémunération sous forme de bourse ou de contrat avec salaire, ainsi que les impacts de ce choix d'opter pour une bourse ou un contrat salarié sur les procédures de dénonciation et de règlement de conflit ;
- les défis rencontrés par les étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs afin de s'adapter et de s'approprier leur nouveau milieu vie universitaire et social ;
- les défis auxquels les professeurs et professeures font face lorsqu'ils recrutent des étudiants et étudiantes, ainsi que les conséquences de ces défis de recrutement sur l'adaptation des recrues à leur laboratoire d'accueil et sur leur cheminement scolaire ;
- divers enjeux reliés à la transmission efficace des informations aux étudiantes et étudiants (trop grande quantité de courriels provenant d'instances diverses reçus par les étudiants et étudiantes, faible utilisation de l'adresse @ulaval.ca par ceux et celles qui ont aussi une adresse reliée à leur centre de recherche affilié, méconnaissance de l'outil MonPortail, littératie numérique inégale) ;
- les défis de la carrière professorale (pression de productivité, multiplication, complexification et diversification des tâches) et de la formation des professeurs et professeures à l'encadrement.

Enfin, les divers mécanismes de résolution de conflits et, le cas échéant, de dénonciation à l'Université Laval ont aussi été examinés, et une attention particulière a été accordée aux initiatives porteuses et aux meilleures pratiques en cours à l'Université Laval et dans d'autres universités.

Un avis est en préparation et sera soumis aux membres de la Commission à l'automne 2024 pour discussion et amendements.

4. Autres activités

À la séance du 26 octobre 2023, les membres de la commission ont assisté à une présentation portant sur le Sommet étudiant qui s'est déroulé du 16 au 20 octobre 2023. Parmi les préoccupations qui sont ressorties lors des discussions à ce sommet figurent la précarité financière, qui oblige plusieurs personnes à augmenter les heures passées au travail, ainsi que la surcharge qui en résulte. Aux cycles supérieurs, cette surcharge est également reliée à l'obligation d'être inscrit à douze crédits de formation afin de maintenir le statut d'études à temps complet. Toujours aux cycles supérieurs, la bonne qualité de la relation d'encadrement est mentionnée comme facteur de réussite important. Les personnes participant aux discussions ont par ailleurs souligné les efforts institutionnels investis pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion, tout en reconnaissant que certains projets n'ont toujours pas vu le jour, tels que la révision de la Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents et la relance des activités d'échanges culturels qui ont été abandonnées depuis la pandémie. Les défis d'adaptation des étudiantes et étudiants internationaux à leur nouveau milieu d'études et de vie ont aussi été évoqués. Enfin, le faible taux de participation (un maximum d'une trentaine de personnes) à l'événement du Sommet étudiant a suscité des questions.

Lors de la séance du 15 février 2024, la Commission a reçu Sehl Mellouli, vice-recteur adjoint aux services à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie, et Marie-Hélène Croteau-Bouffard, directrice adjointe de l'environnement numérique d'étude au Service de soutien à l'enseignement (SSE), qui ont informé la Commission des démarches en cours en vue d'établir un cadre pour l'adaptation de l'intelligence artificielle générative en enseignement. Les membres ont ensuite pu prendre connaissance du document rendu public lors de la consultation tenue du 19 février au 10 mars 2024. La Commission a discuté des principes directeurs contenus dans ce document lors de la séance du 29 février 2024.

Enfin, lors de la séance du 18 avril 2024, la Commission a reçu Judith Paquet, agente de recherche et de planification au Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, qui a présenté la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation, son contexte d'élaboration en 2018, ainsi que la révision qui était en cours à cette date. Les membres ont formulé des suggestions.

Remerciements

Les membres et la présidente de la Commission souhaitent adresser leurs remerciements à Johannie Boulet, agente de recherche et de planification de la Commission jusqu'en avril 2024, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont accepté de venir, parfois à plusieurs reprises, partager leur point de vue et leur expertise avec les membres.

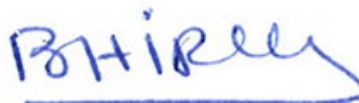
La Commission remercie chaleureusement madame Martine Duquet pour son précieux travail aux activités administratives et de secrétariat.

La Commission tient par ailleurs à exprimer sa reconnaissance aux actrices et acteurs de la communauté lavalloise rencontrés au cours de cet exercice, en particulier aux associations étudiantes, facultés, départements et directions de services qui ont contribué à enrichir notre réflexion. Soulignons également le soutien précieux dont nous avons bénéficié de la part du vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes.

La présidente tient à exprimer sa reconnaissance envers les membres de la Commission pour l'engagement dont ils et elles ont fait preuve.



Mahité Breton
Agente de recherche et de planification



Najat Bhiry
Présidente

Le 12 septembre 2024

ANNEXE 1

MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (2023-2024)

	<i>* fin de mandat ou démission</i>	Date de fin
Présidente	BHIRY, Najat <i>* BASTIEN, Josée</i>	2028-07 2024-06
Un ou une professeure Arts et lettres	À combler	depuis 2022-10
Deux professeur.e.s Sciences humaines	JOBIN, Guy, FTSR À combler <i>* MAHEO-LE LUEL, Valérie-Anne, FSS</i>	2025-05 2023-09
Un ou une professeure Sciences de la santé	LECLERC, Pierre, FMed <i>* MONETTA, Laura, FMed</i>	2025-08-31 2023-09
Deux professeur.e.s Sciences pures et appliquées	KABLAN, Serge A., FSA SAULNIER-TALBOT, Émilie, FSG <i>* GAUDREAULT, Jonathan, FSG</i>	2024-02-27 2023-09 2025-10 2023-09
Un ou une chargée de cours	ROBERGE, Valérie	2024-11-25
CADEUL quatre étudiant.e.s de 1 ^{er} cycle	GARNEAU, Kellyane <i>* LEFEBVRE, Zachary</i>	2024-09 2024-01
	MARTEL, Antony <i>* FAUCHER, Ariane</i>	2024-09 2023-09
	SAINT-JEAN, Cassandra <i>* DAGENAIS-LAVOIE, Pénélope</i>	2024-12 2023-12
	SAUVAGEAU, Daphnée <i>* DÉSY, Rosa</i> <i>* DUSSAULT, Christophe</i>	2024-04 2023-12 2023-09
	À combler <i>* VILLIARD, Jean-Nicolas</i>	2023-09
AELIÉS Deux étudiant.e.s de 2 ^e ou 3 ^e cycle	BURCHELL-REYES, Kelly	2024-10
	À combler <i>* RAHARINORO, Fanja-Lucie</i>	2024-06

SANS DROIT DE VOTE

Secrétaire	BRETON, Mahité <i>* BOULET, Johannie</i>	2025-05 2024-03
------------	---	--------------------

D'OFFICE		
Rectrice :	D'AMOURS, Sophie	D'office
Vice-rectrice aux études et affaires étudiantes Adjoint à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes :	BERGERON, Cathia, représentée par : DE WAELE, Michel	D'office
Direction des services aux étudiants :	CHAMPOUX, Geneviève CAREAU, Louise, intérim de janvier à mai 2024	D'office

ANNEXE 2

Liste des personnes rencontrées dans le cadre du mandat

- Michel De Waele, adjoint au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes;
- Lynda Agbo, représentante à l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS);
- Rachel Sauvé, directrice de l'École de langues de l'Université Laval;
- Mathieu Gagnon, directeur du Service des résidences de l'Université Laval;
- Quatre membres de la direction de la Faculté de médecine : Louise Laperrière, adjointe à la vice-doyenne à la recherche, Hubert Marcoux (rencontré deux fois), directeur de la Direction des affaires étudiantes, Sylvain Bourgoïn, responsable de l'Axe Maladies infectieuses et immunitaires au CHU de Québec-Université Laval et Jacques Simard, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures ;
- Trois membres de l'Association des chercheuses et chercheurs étudiants à la Faculté de médecine (ACCEM) : Arnaud Driussi, Émilie Gobeil et Aurélie Lacouture;
- André Zaccarin, doyen de la Faculté des sciences et de génie, et Alain Garnier, vice-doyen aux études;
- Trois membres de l'Association des étudiant·e·s gradué·e·s en sciences et génie de l'Université Laval (AEGSGUL) : Charles-Émile Fecteau, Ilona Grentzmann et Jean-Nicolas Vigneau ; ces trois personnes sont également membres de SYNAPSE, un réseau de pairs aidants, déployé dans plusieurs unités de la FSG et à tous les cycles, afin de soutenir les étudiantes et les étudiants éprouvant des difficultés;
- Charles Morin, président de la Commission de la recherche;
- Luc Simon, coordonnateur d'opérations au rectorat;
- Hélène Lévesque, intervenante de proximité rattachée à la Faculté de médecine;
- Marie Audette, vice-doyenne aux études à la Faculté de médecine (FMed), accompagnée d'Alban Da Silva, agent de recherche et de planification à la FMed;
- Josée Bastien, présidente de la Commission des études et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de 2015 à 2022;
- Estefania Esquenazi, intervenante de proximité à la Faculté des sciences et de génie;
- Louise Careau, directrice du Centre d'aide aux étudiants, accompagnée de Karine Lemay, coordonnatrice des intervenantes et intervenants de proximité du Centre d'aide aux étudiants (CAÉ);
- Annie Pilote, doyenne de la FESP, Carole Lalonde, vice-doyenne de la FESP et Mariata Sall, agente de recherche et de planification à la FESP;
- Deux personnes représentantes du Syndicat des travailleuses et travailleurs étudiants et postdoctoraux (STEP);

- Luc Beaulieu, professeur titulaire à la Faculté des sciences et de génie, chercheur au Centre de recherche du CHU de Québec et directeur sortant du Centre de recherche sur le cancer;
- Sophie Larochelle, professeure titulaire à la Faculté des sciences et de génie et directrice du Centre d'optique, photonique et laser de l'Université Laval (COPL-ULaval);
- Lyne Létourneau, vice-doyenne aux études à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation;
- Normand Beaudry, directeur du recrutement international à la Direction des affaires internationales et de la francophonie (DAIF), accompagné de Luce Duval, agente de recherche et de planification à la DAIF;
- Jean Sévigny, professeur titulaire à la Faculté de médecine;
- Julie Bilodeau, directrice du Bureau du respect de la personne;
- Nancy Chamberland, ombudsman de l'Université Laval;
- Dr. André Marette, professeur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université Laval;
- Francis Brousseau, directeur par intérim de la Direction des services aux étudiants sur le soutien financier des étudiants et des étudiantes, accompagné de Joannie Boudreau, conseillère aux étudiants au Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF);
- Émilie Doutreloux, professeure adjointe à la Faculté des sciences de l'éducation;
- Les membres de l'exécutif de l'AELIÉS – Frank Kenfack Jumetio, Sana Ghanem, Mathilde Djouela Kuitché, Assia Ghanem, Fanja Lucie Raharirono, Narcisse Sègla Sylvestre, Laetitia Marie Jehe;
- Frédérique Tremblay, présidente de l'Association des chercheuses et chercheurs étudiant à la Faculté de médecine de l'Université Laval, et Aurélie Lacouture, présidente du réseau REAGIR;
- Marina Ihidoype, présidente sortante de l'association étudiante CERVOLET et Victor Coelho, président entrant de l'association étudiante CERVOLET;
- Ilona Grentzmann, vice-présidente sortante à la condition étudiante, et Joshua Flight, vice-président entrant à la condition étudiante à l'Association des étudiant.e.s gradué.e.s en sciences et génie de l'Université Laval;
- Marie-Hélène Gilbert, professeure à la Faculté des sciences de l'administration, directrice des programmes de M. Sc. avec mémoire et de doctorat;
- Cory Andrew Labrecque, directeur de programmes de 2^e et 3^e cycles en théologie, vice-doyen aux études et professeur à la Faculté de théologie et de sciences religieuses;
- Clémence Patot, agente aux droits étudiants, AÉLIÉS;
- Frédéric Picard, vice-recteur adjoint, Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI);
- Seima Soussi, agente de recherche et de planification, FESP.